

INTERCLE VOUGE/OUCHE

Contrat Nappe de Dijon Sud

OBJECTIF ET ENJEUX

INFORMER LES PARTENAIRES DES ÉTAPES D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE NAPPE DE DIJON SUD, EN COURS
D'ÉLABORATION DEPUIS 2011

23/06/2015



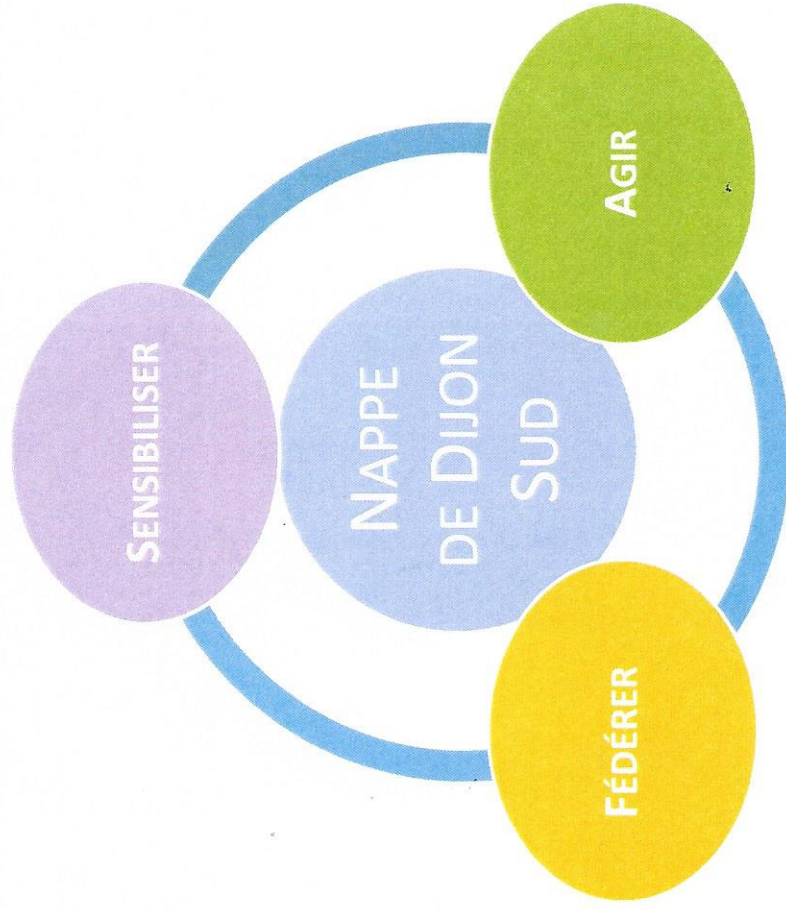
QU'EST CE QU'UN CONTRAT DE NAPPE?

Outil opérationnel local

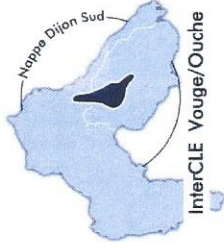
- **sensibiliser** les acteurs du territoire au droit de la nappe de Dijon Sud
- **fédérer** autour des actions du programme
- **agir** de manière coordonnée, pour sa préservation et la reconquête de son bon état qualitatif et quantitatif



CONTRAT PLURIANNUEL DE 5 ANS
VOLONTAIRE ET CONCERTÉ
BASÉ SUR UNE DÉMARCHE PARTENARIALE DES
ACTEURS LOCAUX



Démarche préventive



PRÉVENTIF OU CURATIF?

Pourquoi aller dans une démarche plus préventive que curative?

Conclusion d'une étude de l'AESN sur la comparaison du préventif et curatif à long terme sur 21 études de cas :

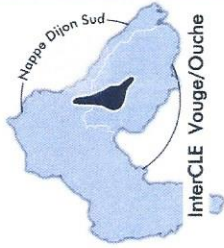
Pour les services AEP et pour l'ensemble des autres acteurs : le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif

Services rendus

- Coûts de traitement évités
- Diminution des coûts sanitaires
- Pérennisation de la ressource
- Autres services environnementaux : effet global sur les cours d'eau (bon état chimique), préservation des écosystèmes et de la biodiversité....

LE PRÉVENTIF EST TOUJOURS PLUS BÉNÉFIQUE QUE LE CURATIF

**UNE POLITIQUE PRÉVENTIVE EST D'AUTANT PLUS INTÉRESSANTE QU'ELLE EST AMBITIEUSE ET ENGAGÉE TÔT
ENCOURAGER LA PRÉVENTION DES CAPTAGES BIEN AVANT D'ATTEINDRE LES LIMITES DES NORMES**



UN PEU D'HISTOIRE

1980
Nécessité d'agir
Pour la reconquête de
la nappe de Dijon Sud

1982
Regroupement de 22
communes en syndicat
SMAESAD

1989 - 2003
3 contrats sur la nappe Dijon Sud
(2/3 des actions du 1^{er} contrat ont été
réalisées)

2005
Dissolution du
SMAESAD

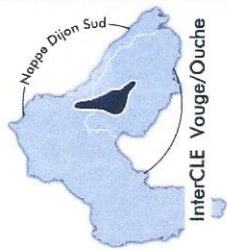
2009
Création de l'InterCLE Vouge/Ouche organe charnière entre les CLE de la
Vouge et de l'Ouche pour la gestion de la nappe de Dijon Sud
(préservation et reconquête)
Membres financements
SBV/SBO/GD/CCGC/CCSD/EPTBSD

2009 - 2011
Remis à jour en 2014
Etat des lieux et
études préalables sur
la nappe de Dijon Sud

2011-2015
Elaboration du futur
contrat de nappe de
Dijon Sud

2016
Objectif signature du
nouveau contrat
2016 - 2021 : mise en
œuvre du plan d'actions

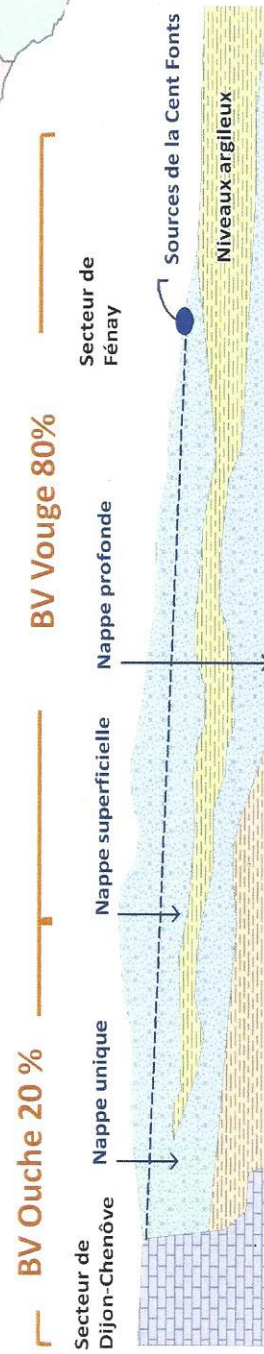
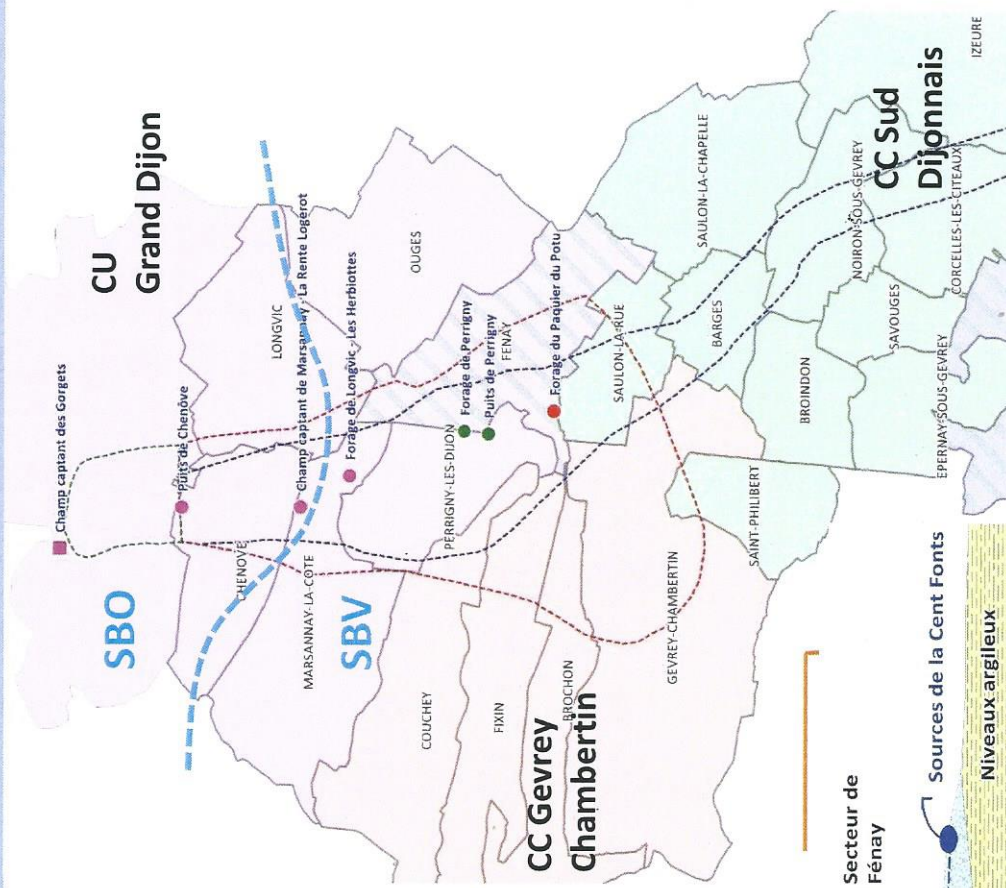
**PAS UNE NOUVELLE
PROBLÉMATIQUE
=
ENJEU DEPUIS
1980**



NAPPE DE DIJON SUD

Masse d'eau souterraine

- alimente le sud de l'agglomération dijonnaise (AEP ; Irrigation ; Industrie) et la rivière Cent Fonts.
- 17 communes au droit de la nappe
- 22 communes alimentées = 45 000 hab.
- formée d'une nappe unique qui s'individualise en une nappe superficielle et une nappe profonde

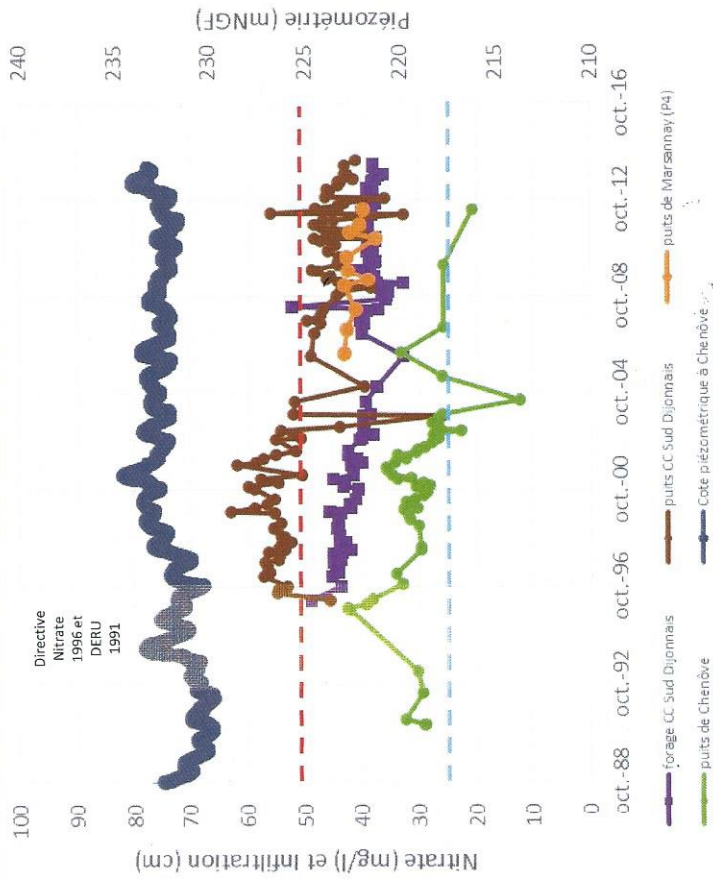


PROBLÉMATIQUE QUALITÉ ET QUANTITÉ

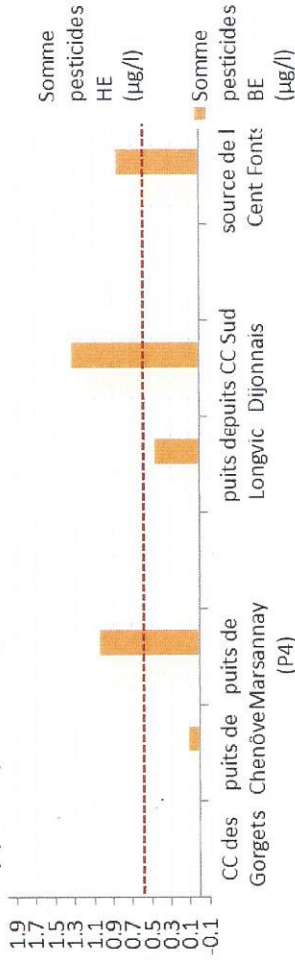


Volet Qualitatif

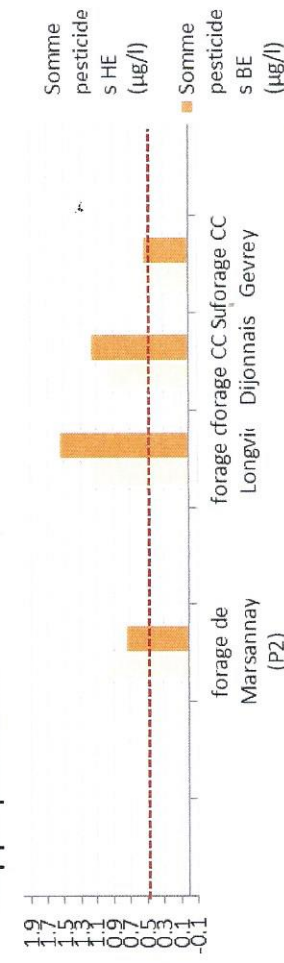
MAUVAISE QUALITÉ
 signes d'amélioration, mais des polluants persistants
 (nitrates, pesticides, COCV)
 Risque de pollution émergente principe de précaution!



Nappe superficielle



Nappe profonde



Nitrates

Pesticides Totaux

23/06/2015



PROBLÉMATIQUE QUALITÉ ET QUANTITÉ

Volet Quantitatif



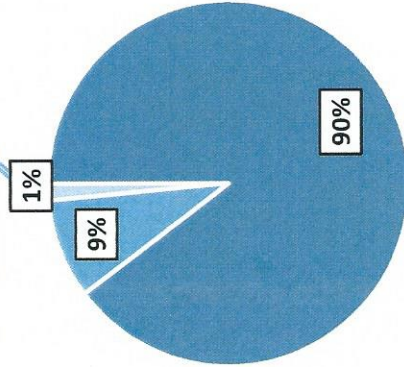
NAPPE FRAGILE ET FORTEMENT SOLLICITÉE

Déséquilibre de la nappe dans les années 1990

2005 classée ZRE * = encadre la répartition des prélèvements sans déséquilibrer la nappe tout en conciliant les usages et le débit minimum dont le milieu à besoin (débit minimum biologique) à la Cent Fonts

7 Mm³/an

3,4 Mm³/an captages au droit de la nappe de DS +
3,6 Mm³/an (champ captant des Gorgets)



■ Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets) ■ Eau Irrigation ■ Eau Industrielle

2 035 000



CU Grand Dijon

620 000



CC Sud Dijonnais

395 000



CC Gevrey Chambertin

*ZRE : Zone de Répartition des Eaux

Etude Volume Prélevable 2011

23/06/2015

PRESSIONS SUR LA NAPPE

Pollution diffuse
gestion des systèmes d'irrigation



Gestion des réseaux



Pression démographique et
foncière



Pollution accidentelles
Pollution chronique



Changement climatique





OBJECTIF ET ENJEUX DU CONTRAT

5 ENJEUX POUR 1 OBJECTIF

Protéger et reconquérir la nappe de Dijon Sud

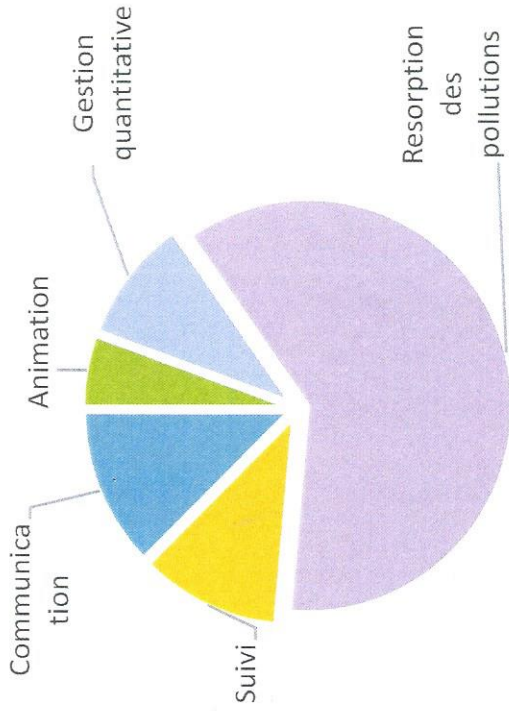
COMMUNICATION

ANIMATION
Assurer une coordination pour une bonne gestion patrimoniale de la nappe

GESTION QUANTITATIVE
Assurer des prélèvements cohérents sur la nappe classée en Zone de Répartition des Eaux

RESORPTION DES POLLUTIONS
Caractériser, traiter et prévenir les pollutions sur la nappe

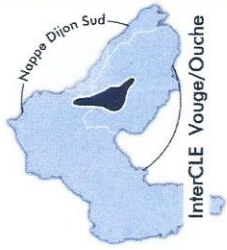
SUIVI
Améliorer les connaissances et assurer un suivi de la ressource



65 ACTIONS IDENTIFIÉES

=

36 FICHES ACTIONS



TOUS ACTEURS DU TERRITOIRE

Tous acteurs = impacts sur la qualité et la quantité



ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Engagement commun à tous les partenaires :

Délibération générale → engagement moral de concertation et d'avancement des actions en cohérences



- Rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble des actions avec les partenaires
- Intégrer la question de la ressource en eau dans la politique locale d'aménagement du territoire. (informer, voir consulter l'InterCLE)
- Participer activement aux instances de concertations du contrat de nappe pour la bonne mise en œuvre du programme d'actions

Engagement de la part de chacun des partenaires :

Délibération précise → engagement sur les actions

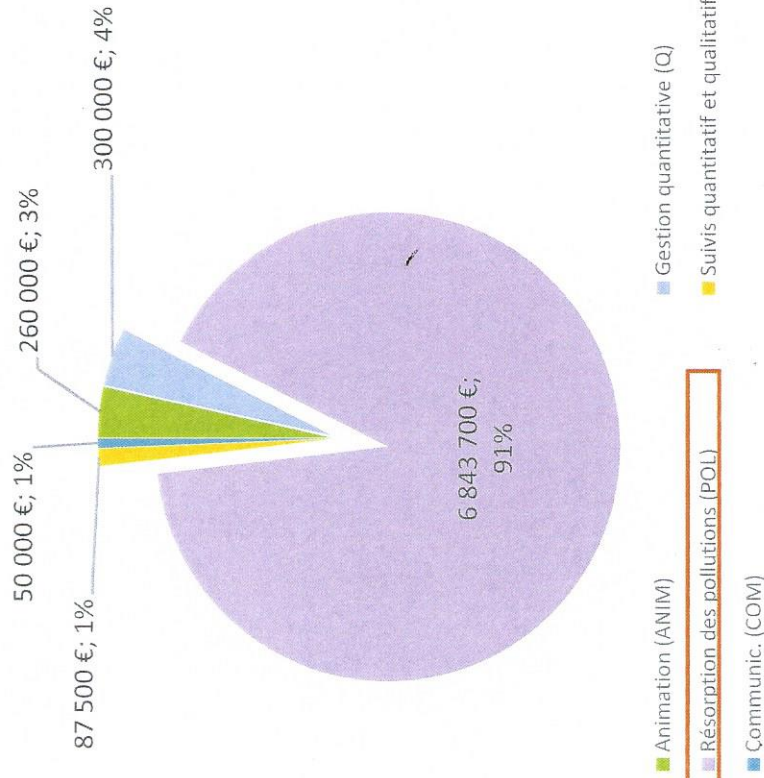
- Suivant le programme d'actions (actions le concernant proprement dites)
- Sur des actions définies comme prioritaires et prêtes à être lancées
- Engagement financier, technique et planifié



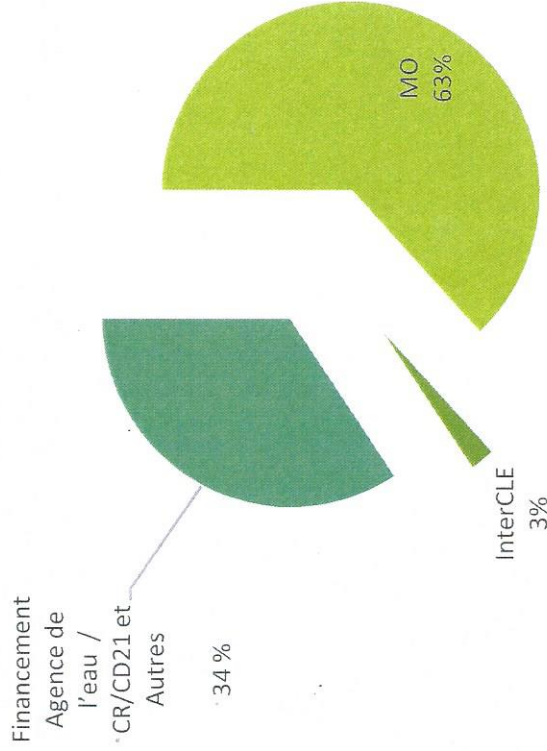
ANALYSE FINANCIÈRE SUR 5 ANS

Prévisionnel financier (10% non défini), peut évoluer au cours du contrat suivant les actions à entreprendre

Analyse globale du contrat (HT) :

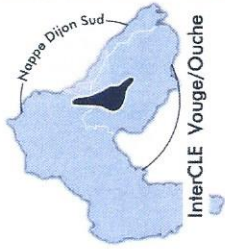


Répartition financement du contrat



≈ 7,5 M€ HT

**FINANCÉ À HAUTEUR DE
34 %**



ANALYSE FINANCIÈRE SUR 5 ANS

Prévisionnel financier, peut évoluer au cours du contrat suivant les actions à entreprendre

Restant à charge pour le SBO :

Syndicat du Bassin Versant de l'Ouche
aucune action spécifique n'a été définie!
(uniquement)

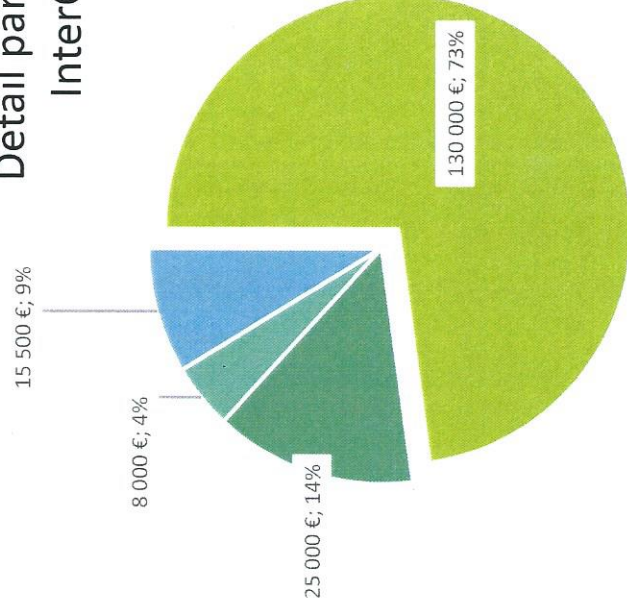
- Partenaire privilégié en tant que membre de l'interCLE,
- Travail de collaboration sur les actions du contrat de l'Ouche liées au territoire de la nappe (volet : déséquilibre quantitatif en période d'étiage/ Gestion quantitative en période de hautes eaux/ qualité des eaux)

Co-financement

178 500 €

Sur 5 ans pour l'ensemble des EPCI
adhérentes (≈ 6 000 €/AN/MEMBRE)

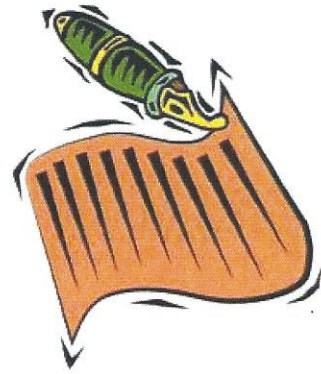
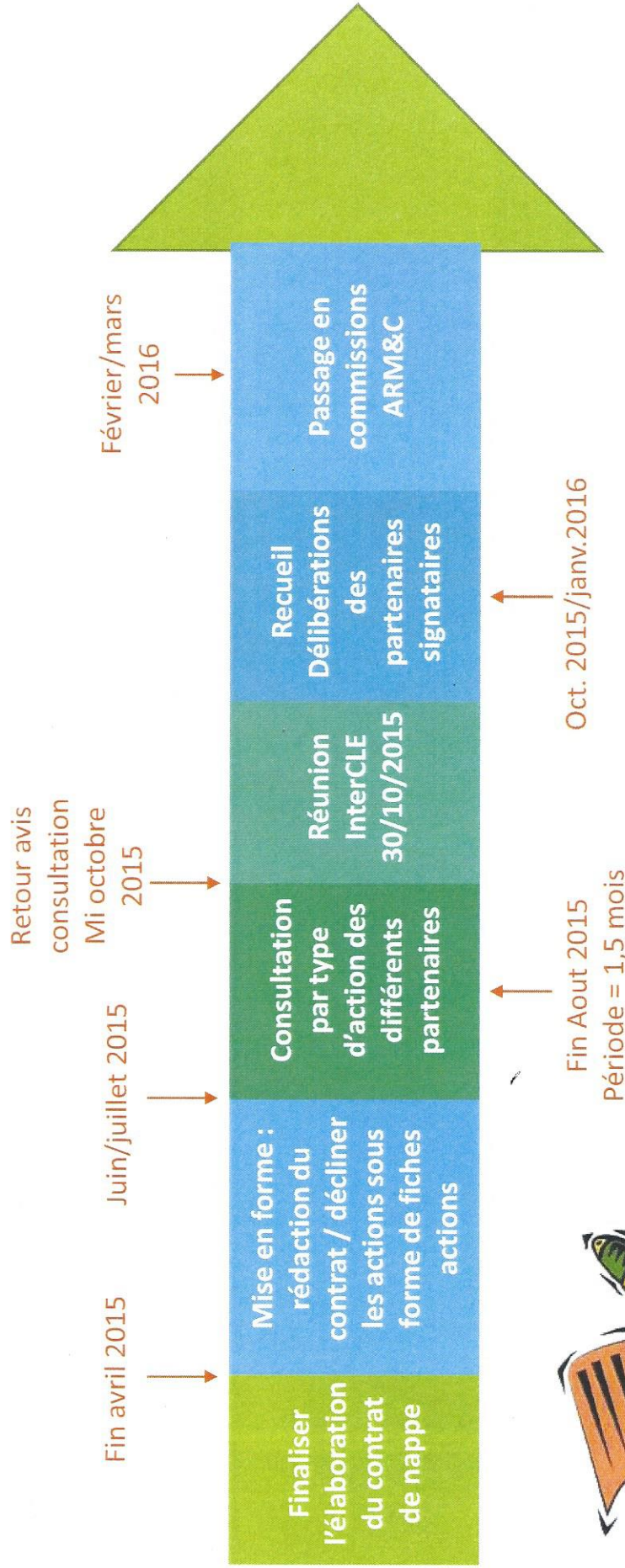
Détail par enjeux
InterCLE



- Animation (ANIM)
- Suivis quantitatifs et qualitatifs (SUI)
- Résorption des pollutions (POL)
- Communication (COM)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL



SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT DE LA NAPPE DE DIJON
AVRIL/MAI 2016
MISE EN ŒUVRE POUR 5 ANS (2016 – 2021)



Merci de votre attention

Contact InterCLE

Julie PILOSU

intercle@orange.fr

03 80 30 76 79

23/06/2015